

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

**SELECTION D'UN.E COACH CULTUREL.LE POUR LA FORMATION ET LE SUIVI
DES GROUPES DE THEÂTRE/ARTISTES A LA CONDUITE DU THEÂTRE FORUM
DANS LES DEPARTEMENTS DU LITTORAL, DU ZOU ET DU BORGOU**

**« RESPECT DES DROITS EN SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES
ADOLESCENT.ES ET DES JEUNES »**

Instructions aux soumissionnaires

Date : 25/02/2025

REFERENCE DE DOSSIER : 2502/LOG/CSS/061 - TSA

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	3
3. PRESTATIONS À FOURNIR ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	3
4. LIEU D'EXÉCUTION	
5. PRINCIPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ	4
6. CALENDRIER ET DÉPÔT DE L'OFFRE	4
7. PRÉSENTATION DE L'OFFRE	4
8. FIXATION DES PRIX ET DEVISE	5
9. PÉRIODE DE VALIDITÉ	5
10. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ DES OFFRES	5
11. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES	5
12. ÉVALUATION DES OFFRES	5
13. ANNULATION DE LA PROCÉDURE DES OFFRES	7
14. CONTENU DE L'OFFRE	7
15. CRITÈRES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ÉTHIQUES	8
16. ANNEXES	10

1. INTRODUCTION

En présentant son offre, le/la soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions ci-dessous qui régissent ce marché comme étant la base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions et spécifications contenues dans les termes de référence et s'y conformer.

L'appel d'offres est ouvert uniquement aux **personnes physiques** disposant des qualifications requises, des expériences avérées dans le domaine de l'Art et de la Culture ou autre domaine apparenté.

2. PERSONNE DE REFERENCE POUR LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

La personne de référence peut être contactée à l'adresse électronique :

logistique.benin@medecinsdumonde.ch avec en copie :

resp-base-parakou.benin@medecinsdumonde.ch

ou par téléphone au : +229 01 57 48 53 34 / 01 57 48 53 14.

3. PRESTATIONS A FOURNIR ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

MdM-CH met en œuvre au Bénin le projet « **RESPECT** des droits en Santé Sexuelle et Reproductive des adolescent.es et des jeunes » financé par Affaires Mondiales Canada (AMC). Ce projet vise à « Accroître la jouissance des droits relatifs à la santé par les personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes (A/JF) de 10 à 24 ans ».

Dans sa stratégie d'atteinte des objectifs du projet, une campagne de Communication pour un changement de comportements à travers les théâtres forum avec l'appui technique de trois (3) associations culturelles, avait été organisée en 2024. Afin de renforcer les acquis de cette intervention, MdM-CH envisage au titre du PTA de l'an 3 du projet, une deuxième qui sera conduite par des groupes théâtraux locaux ou communautaires avec l'appui d'un.e coach culturel.le qui assurera leur identification, leur formation et l'accompagnement nécessaire ainsi que leur suivi.

Le/la coach culturel.le qui sera retenu.e par département travaillera à former, accompagner et faire le suivi des groupes théâtraux locaux ou communautaires afin qu'à travers leurs activités de terrain, ils contribuent à l'amélioration des connaissances des parents et des membres des communautés ciblées sur les besoins des adolescent.e.s et jeunes (filles et garçons) en matière de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR) en vue d'un changement de comportements en faveur de la réalisation des droits sexuels et reproductifs des adolescent.es et jeunes.

Spécifiquement, il s'agira de :

- Assurer l'identification et/ou la mise en place d'un groupe théâtral par commune ;
- Assurer la préparation (formation, encadrement) des groupes à l'art du théâtre forum ;
- Accompagner techniquement les groupes dans la mise en œuvre des théâtres forum ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la campagne.

Les départements dans lesquels se dérouleront le coaching culturel sont les suivants :

- Département du Littoral : 6^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement
- Département du Zou : Abomey, Agbangnizoun et Djidja
- Département du Borgou : Parakou et N'Dali.

A l'issue de l'accompagnement, **1.500** personnes dans le Littoral, **4.500** personnes dans le Zou et **3.000** personnes dans le Borgou, seront touchées / sensibilisées sur les besoins des A/J (f/h) en lien avec la SDSR, sur la communication positive, les questions de genre et de VSBG. Cette cible regroupera les parents des adolescent.e.s et les membres de la communauté.

Le présent marché est divisé en trois (03) lots comme suit :

- Lot 1 couvrira le coaching culturel dans le département du Littoral,
- Lot 2 couvrira le coaching culturel dans le département du Zou,
- Lot 3 couvrira le coaching culturel dans le département du Borgou.

Aucun soumissionnaire ne peut se voir attribuer plus d'un lot.

En effet, le présent marché est adressé uniquement aux personnes physiques et les prestations s'exécuteront simultanément et pendant la même période dans les trois départements.

4. PRINCIPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHE

La présente procédure de passation de marchés se conforme aux principes de :

- *Transparence dans le processus de passation*
- *Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés*
- *Égalité de traitement et non-discrimination entre les soumissionnaires et les contractants potentiels*

5. CALENDRIER ET DEPOT DE L'OFFRE

Les offres sont attendues au secrétariat de Médecins du Monde Suisse BENIN à Cotonou, sis à Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN. Tél : 01 57 48 53 32.

	DATE ET HEURE
Date limite de dépôt des offres	20/03/2025 à 10H00 (heure de Cotonou)

L'ouverture des plis aura lieu le même jour jeudi 20/03/2025 à 10H30 dans la salle de réunion de Médecins du Monde Suisse en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dûment autorisés.

En cas de modification des dates, les soumissionnaires seront contactés par courriel et/ou par téléphone. L'attribution du marché sera communiquée aux soumissionnaires à la fin du mois mars 2025 au plus tard.

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires pourrait s'adresser par courriel à l'adresse : logistique.benin@medecinsdumonde.ch avec en copie : resp-base-parakou.benin@medecinsdumonde.ch ; resp-base-abomey.benin@medecinsdumonde.ch ; resp-base-cot.benin@medecinsdumonde.ch

6. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres techniques et financières rédigées séparément en deux exemplaires (01 original et 01 copie) sous pli fermé, seront déposées uniquement en version papier au secrétariat de Médecins du Monde Suisse BENIN à Cotonou, sis à Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN. Tél : 01 57 48 53 32.

MdM-Suisse traitera les offres de manière équitable et sans discrimination. La liste des documents et pièces devant figurer dans l'offre est reprise dans les paragraphes ci-dessous.

Tout déposant doit émarger sur le registre de dépôt des offres.

Les offres doivent être mise dans une grande enveloppe portant la mention : **“DEMANDE DE COTATION N° 2502/LOG/CSS/061-TSA ”** avec à l'intérieur des enveloppes séparées qui portent les mentions suivantes :

« **Demande de cotation N° 2502/LOG/CSS/061-TSA, Dossier Administratif : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

« **Demande de cotation N° 2502/LOG/CSS/061-TSA, Offre technique : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

« **Demande de cotation N° 2502/LOG/CSS/061-TSA, Offre financière : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

Toute offre portant une mention permettant d'identifier son origine, sera rejetée.

7. FIXATION DES PRIX ET DEVISE

Les offres financières devront être libellées en francs CFA et hors taxes.

Les soumissionnaires doivent fournir une offre détaillée du prix de la prestation à chaque grande étape.

MdM-CH est exonérée de la TVA.

8. PERIODE DE VALIDITE

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

9. PROPRIETE ET RESPONSABILITE DES OFFRES

Médecins du Monde-Suisse conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

10. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Si une information complémentaire est fournie à un.e soumissionnaire pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tout.e.s les soumissionnaires.

De sa propre initiative, Médecins du Monde-Suisse peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

11. ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituée à cet effet. La commission évaluera la conformité administrative des offres (vérifier si tous les documents/pièces demandés ont été bien fournis).

Elle réalisera ensuite une évaluation technique de l'offre. **Seules les offres ayant satisfait aux exigences de la première phase d'évaluation seront considérées pour la présente phase.** A cet effet, il est possible que la commission fasse appel à un expert technique spécialisé dans le domaine du présent marché.

Les offres techniquement conformes seront évaluées (notation sur 100 points) selon les critères ci-après :

Critères d'évaluation technique	Maximum de points
Compréhension de la mission - Lettre de présentation du soumissionnaire démontrant sa capacité à exécuter les prestations avec la précision du lot choisi	5
Méthodologie de mise en œuvre - Description appropriée de l'approche méthodologique participative d'identification des artistes/ membres devant constituer les clubs de théâtres (10 points) - Description appropriée du processus de mise en œuvre des ateliers de formation en théâtre / renforcement de capacités des acteurs, conception et montage des saynètes (10 points) - Description appropriée de la phase de mise en œuvre des sessions de théâtres forum en communauté (15 points)	35
Qualifications : - Diplôme en art du spectacle et théâtre ou autre domaine apparenté (5 points) - Diplôme universitaire en science sociales : sociologie, animation socioculturelle ou tout diplôme pertinent (3 points) - Maîtrise de la langue locale (Littoral : Fongbé ; Zou : Fongbé ; Borgou : Bariba et Dendi) prouvé par une attestation (7 points) - Tout document pouvant faire valoir l'offre du soumissionnaire (certificat, recommandation, agrément du ministère de la culture, etc.) 3 points	18
Expériences générales en matière d'arts et culture : au moins 5 ans - 5 ans et plus : 10 points - 2 à 4 ans : 5 points - Moins de 2 ans : 2 points	10
Expériences spécifiques en matière d'accompagnement des organisations ou groupes communautaires en lien avec les thématiques du projet et l'approche théâtre forum : formation, accompagnement, conception des saynètes, etc. prouvées par des attestations - Formation ou coaching des groupes communautaires (5 points) - Animation communautaire (5 points) - Sensibilisation sur les DSSR et VBG (5 points) - Animation de sessions de théâtres forum (5 points)	20
Chronogramme - 90 jours : 10 pts - 90 à 100 jours : 5 pts - Plus de 100 jours : 1 point	10
Prise en compte du genre, du volet environnemental, du volet sécuritaire dans la démarche méthodologique du soumissionnaire	2
TOTAL GENERAL	100

Une offre est déclarée techniquement valable et considérée pour l'analyse financière si elle obtient une note minimale de **60 points sur 100** à l'issue de l'évaluation technique.

Seules les offres financières des soumissionnaires déclarés techniquement valables seront ouvertes.

L'évaluation financière (notée sur 100 points) sera calculée comme suit :

A l'offre financière la moins-disante il sera attribué les 100 points. Les notes financières respectives des autres soumissionnaires seront calculées comme suit :

100 X (montant de l'offre financière la moins-disante)

(Montant de l'offre financière du soumissionnaire évalué)

L'évaluation finale se fera en utilisant la méthode combinée à raison d'une pondération de 70% pour l'offre technique (Nt) et 30% pour l'offre financière (Nf) soit :

$$\text{Evaluation Finale} = \text{Nt} \times 70\% + \text{Nf} \times 30\%$$

Le/la soumissionnaire qui sera retenu attributaire du marché sera celui/celle qui aura totalisé le maximum de point à l'évaluation finale.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation pourrait demander aux meilleurs soumissionnaires individuellement de clarifier leur offre. Les soumissionnaires seront informé.e.s de la suite réservée à leur offre.

Après attribution du marché, une séance de cadrage se tiendra avec l'attributaire pour repréciser les attentes de MDM avant la signature du contrat de service.

12. ANNULATION DE LA PROCEDURE DES OFFRES

En cas d'annulation de la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront notifié.es par Médecins du Monde-Suisse. L'annulation peut avoir lieu si :

- La procédure des offres a échoué, à savoir si on n'a pas reçu d'offres répondant aux spécifications demandées ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibles ressources financières ;
- Il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, Médecins du Monde-Suisse ne sera tenu pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de la présente procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

13. CONTENU DE L'OFFRE

En résumé, les offres du soumissionnaire doivent comprendre :

- **Un dossier administratif comportant dans l'ordre :**
 - Une copie de la pièce d'identité en cours de validité
 - Une copie d'attestation ou de diplôme en art et culture ou autre domaine apparenté
 - Une copie du diplôme universitaire en science sociales : sociologie, animation socioculturelle ou tout diplôme pertinent
 - Une copie IFU
 - Une copie du RIB
 - Le DAO paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page non vierge par le soumissionnaire donnant ainsi son consentement
 - Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de conflit d'intérêt

- La déclaration d'engagement sur les bonnes pratiques commerciales à compléter et signer (dernière page)
- La liste récapitulative des pièces annexées à la présente soumission, datée et signée du soumissionnaire.

NB : Les copies légalisées des attestations et diplômes seront exigées avant la conclusion du contrat.

➤ **Une proposition technique comportant dans l'ordre :**

- Une présentation du soumissionnaire démontrant sa compréhension et sa capacité à exécuter la mission et mettant en exergue le département choisi
- L'approche technique développée et la méthodologie détaillée,
- Le chronogramme proposé,
- Les attestations de bonne fin d'exécution de missions similaires réalisées,
- Des références du soumissionnaire
- Le CV détaillé du soumissionnaire
- Tout document que le soumissionnaire juge utile pour faire valoir son offre

➤ **Une proposition financière :**

- L'offre financière sera détaillée en Francs CFA et prix HT. Elle prendra en compte par rubrique toutes les lignes de dépenses. MdM est exonérée de la TVA.

Attention : Si le dossier administratif n'est pas complet, MdM se réserve le droit de considérer le/la prestataire inéligible. Dans ce cas, les propositions techniques et financières ne seront pas étudiées.

Le/la prestataire doit savoir qu'un bailleur est dans son droit de réaliser des contrôles de la bonne application de ces règles et principes au sein de Médecins du Monde-Suisse mais également auprès des fournisseurs avec lesquels ce dernier travaille. En particulier, la Commission européenne peut envoyer des personnes mandatées par elle, y compris l'Office européen de Lutte antifraude (OLAF) et la Cour des comptes qui pourront exercer leurs pouvoirs de contrôle sur les documents sur place mais également chez tous les contractants et sous-traitants qui ont reçu des fonds communautaires.

14. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUES

Toute personne impliquée dans une procédure d'appel d'offres doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des soumissionnaires d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Tout le prestataire faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

14.1 Critères d'exclusion

Sont **exclus** de la participation à un marché les soumissionnaires :

- a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

- b)** qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c)** qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- d)** qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e)** qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;
- f)** qui, à la suite de la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- g)** les soumissionnaires qui font l'objet d'un conflit d'intérêts ;
- h)** les soumissionnaires qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

14.2 Mauvaise conduite

Médecins du Monde-Suisse rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés les soumissionnaires ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est établi qu'ils sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

- **la pratique de corruption** est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- **la pratique de fraude** est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- **la pratique de collusion** est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires, dont le but est d'artificiallement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- **la pratique de coercition** consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

14.3 Inéligibilité

Finalement, le/la prestataire faisant offre ne peut se rendre coupable d'exploitation du travail des enfants. Il/elle doit en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun.e dans son entreprise mais également auprès des sous-traitants avec lesquels il/elle travaille dans le cadre de ses activités.

Afin de s'assurer du respect de ces critères, Médecins du Monde-Suisse demande à ses prestataires d'imprimer et signer (par la personne habilitée) la déclaration de bonnes pratiques commerciales et de l'annexer à l'offre qu'il dépose.

15. ANNEXES

Les documents et fichiers fournis avec ces instructions sont :

- Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales de Médecins du Monde-Suisse (**annexe 1 à compléter et signer**)
- Déclaration sur l'honneur (**annexe 2 à compléter et signer**)

Préparée par :

Cathérine ZINSOU

Chargée de Logistique Approvisionnement

Validée par :

Copernic TOSSOU

Coordinateur des Programmes

Isabelle FLOREANI

Coordinatrice Générale

ANNEXE 1 :

**Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques
Commerciales de Médecins du Monde-Suisse**

Je soussigné....., représentant de
....., déclare avoir lu et compris les Bonnes Pratiques Commerciales
de Médecins du Monde-Suisse repris dans le paragraphe 15 de cette consultation restreinte.

Au nom de la société que je représente, je certifie que..... ne tombe sous le
coup d'aucun des critères d'exclusion, de mauvaise conduite et d'inéligibilité mentionnés dans
le paragraphe 15 du présent appel d'offres national ouvert.

Je garantis de façon formelle que mon entreprise respecte le principe de non-utilisation du
travail des enfants, les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail des employés
et des sous-traitants.

J'accepte la résiliation du contrat sans indemnités compensatoires si Médecins du Monde -
Suisse se rend compte à postériori que mon entreprise se trouvait dans l'une des situations
pré-citées.

Date

(Signature et cachet)

ANNEXE N° 2

CLAUSE ANTI-TERRORISME & ANTI-BLANCHIMENT

Dans le cadre d'un dépôt d'une proposition de projet en consortium où Médecins du Monde Suisse représente ses partenaires dans le cadre du projet, le présent document est obligatoire et doit être complété par tous les partenaires opérationnels en amont du dépôt d'une concept note et/ou d'une proposition de projet auprès du bailleur.

MdM met en place, lorsque demandé par les bailleurs de fonds et dans les cas où des clauses sont prévues à cet effet dans les contrats signés avec les bailleurs de fonds institutionnels, un système de criblage interne (« screening ») afin de s'assurer que les personnels, fournisseurs et partenaires de mise en œuvre impliqués dans ses programmes ne figurent pas sur les listes internationales de désignation des individus et groupes comme terroristes ou affiliés à des actions de blanchiment d'argent.

MdM considère que l'ensemble des procédures mises en place en interne ont pour objectif de limiter le risque que ses activités bénéficient à d'autres individus ou organisations que celles pré-identifiées, ou qu'elles soient détournées de leur but. A cet effet,

- MdM a mis en place un périmètre standard de modalités de screening, présenté aux bailleurs de fonds institutionnels¹.
- Le screening est réalisé de manière transparente après information et obtention de l'accord des personnes et organisations concernées.
- MdM s'engage à ne pas réaliser de criblage des bénéficiaires finaux de ses actions. Les bénéficiaires finaux étant entendus comme les usagers de nos programmes et services et de ceux de nos partenaires opérationnels, y compris dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation.
- MdM s'engage à ne pas sous-traiter le criblage réalisé dans le cadre de ses financements institutionnels.

MdM s'engage à être transparent avec ses partenaires opérationnels ou stratégiques sur les obligations de l'association relatives à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent dans le cadre des financements reçus.

Toute la documentation collectée est traitée dans le respect de notre loi sur la protection des données. La bonne collecte, l'accès et le renseignement des informations sensibles de nos partenaires est la meilleure opportunité pour éviter et prévenir toute activité frauduleuse liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, ou tout risque financier éventuel.

¹ Voir la politique de screening interne plus de précisions.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, je, soussigné(e)
en ma qualité de de
..... consens à ce que l'association Médecins du
Monde Suisse (Mdm) utilise une partie mes données personnelles afin de s'assurer de ma non-
participation à des activités illicites (fraude, corruption, blanchiment, terrorisme).

Je consens également à ce que Mdm utilise ces données pour s'assurer que mon nom
n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables d'activité
de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période maximale
de dix ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Je consens également à respecter l'obligation de rapporter toute modification survenant dans
l'organisme que je représente.

Date, Signature, Cachet